

L'an deux mil seize, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Michel DEROO, Katia HARDOUIN, Ludovic LEGENDRE, Cécile JANVIER, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Christophe VAUMORON.

Absents excusés : Ulysse GRUDÉ (pouvoir à Nicolas ALLAIN), Mickaël BEURY (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Caroline BATTEUX-LEVEAU, Manuela PIOU (pouvoir à Nathalie MONCEAU), Jean-Luc HUVELINE (pouvoir à Christophe VAUMORON), Isabelle YVON (pouvoir à Gladys TORTAY).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Nathalie MONCEAU

Était également présent : Isabelle DURAND, Secrétaire Générale.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 29/02/2016

1. Finances :

- a. Compte administratif 2015, Compte de gestion 2015, Affectation des résultats 2015 des budgets Houssay, commune, assainissement, panneaux photovoltaïques
- b. Budget primitif 2016 Houssay, commune, assainissement, panneaux photovoltaïques
- c. Budget de la commune :
 - i. Subvention versée au budget primitif 2016 du CCAS
 - ii. Subventions versées au budget primitif 2016 du Houssay
 - iii. Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2016
 - iv. Subventions versées aux associations pour 2016
 - v. Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2016
 - vi. Vote du budget primitif 2016 de la commune

2. Urbanisme :

- a. Rétrocession voirie à la commune par la SECOS sur le secteur de la Vêquerie et centre bourg
- b. Avis sur la demande de la SARL GOODMAN France en vue d'obtenir l'autorisation au titre des installations classées, pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur la ZAC du Monné à Allonnes.
- c. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire

3. Travaux : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour travaux de voirie

4. Syndicat pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle : modification des statuts

5. Gratification à un stagiaire

6. Communauté de communes du Val de Sarthe : Dossiers en cours

7. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2016

8. Divers

1 Finances

Distribution aux élus des comptes faisant l'objet d'un vote et diffusion pendant la séance du conseil municipal

Désignation d'un président de séance pour le point N°1 concernant les finances :

En vertu de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, par 21 voix et une abstention Katia HARDOUIN est élue pour présider la séance où les comptes administratifs sont débattus.

1 LES COMPTES 2015

- HOUSSAY : compte administratif 2015

Délibération 2016/03/01 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/03/2015 approuvant le budget primitif 2015 du Houssay, modifié par une décision modificative le 10 décembre 2015.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,

M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix, adopte le compte administratif du budget du Houssay de l'exercice 2015, arrêté comme suit en euros :

Dépenses de fonctionnement		CA 2015
chapitre D 011	Charges à caractère général	95 871,77
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	221 110,55
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 389,74
chapitre D 66	Charges financières	1 803,13
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	636,38
chapitre D042	Opérations d'ordre de transfert	26 000,00
	Total des dépenses de fonctionnement	346 811,57
Recettes de fonctionnement		CA 2015
chapitre R002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
chapitre D042	Opération d'ordre de transfert	20 960,00
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	94 144,21
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	248 969,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	47 054,50
chapitre R 77	Produits exceptionnels	6 217,80
	Total des recettes de fonctionnement	417 345,51
Dépenses d'investissement		CA 2015
Chapitre D041	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00
chapitre D 13	Subventions d'investissement reçues	0,00
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	27 364,91
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	3 555,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	77 458,51
chapitre D040	Opération d'ordre de transfert	20 960,00
	Total des dépenses d'investissement	129 338,42
Recettes d'investissement		CA 2015
chapitre R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
chapitre R 13	Subventions d'investissement	237 943,88
chapitre R041	Opérations d'ordre patrimoniales	
chapitre R040	Opérations d'ordre de transfert	26 000,00
	Total des recettes d'investissement	263 943,88

- HOUSSAY : compte de gestion 2015

Délibération 2016/03/02a :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 12/03/2015,

Vu la décision modificative de l'année 2015,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

L'Assemblée est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Houssay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix, adopte le compte de gestion de l'exercice 2015, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

- HOUSSAY : présentation des restes à réaliser et à recevoir 2015

Restes à réaliser en dépense

Article	Crédit alloué BP2015	Crédits consommés BP 2015	Référence	Fournisseurs	Crédits reportés/FRS sur 2016
2031	36 000,00	0,00	Etude faisabilité bloc sanitaire	CAUE	3 000,00
2031	36 000,00	0,00	Etude faisabilité aménagement entrée base	CAUE	3 000,00
2051	7 500,00	4 038,84	création site internet, plaquette, logo domaine	SARL THETIS BELOUGA	1 148,16
2184	39 390,05	9 324,76	mobilier salle Jean Rondeau	SOUVIGNET	16 766,47
2188	59 750,00	56 863,13	présentoir communication plaquettes accueil	SARL THETIS BELOUGA	237,00
2188	59 750,00	56 863,13	3 barbecue salles Pironi, Senna et Rondeau	LEROY MERLIN	837,00
TOTAL TTC					24 988,63

Restes à recevoir en recette : néant

- HOUSSAY : affectation des résultats

Délibération 2016/03/03 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget du Domaine du Houssay,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Houssay 2015	Investissement	fonctionnement
Dépenses	129 338,42	346 811,57
Recettes	263 943,88	417 345,51
Résultat de l'exercice	134 605,46	70 533,94
Résultat précédent	95 275,89	57 531,00
Résultat cumulé	229 881,35	128 064,94
Restes à réaliser en dépense	24 988,63	
Restes à réaliser en recette	0,00	
Affectation obligatoire au 1068	0,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, décide d'affecter la somme de 128 064,94 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de 229 881,35 € au compte R001 (excédent d'investissement reporté) au titre du budget primitif 2016 du budget du HOUSSAY.

- COMMUNE : compte administratif 2015

Délibération 2016/03/04 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/03/2015 approuvant le budget primitif 2015 de la commune, modifié par trois décisions modificatives les 9 juillet, 15 octobre et 10 décembre 2015.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HUBY, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,

M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour et 2 abstentions (Marc GABAY, Joëlle BRUNET), adopte le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2015, arrêté comme suit en euros :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	CA 2015
011 - Charges à caractère général	855 941,17
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 501 000,20
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 013 434,30
65 - Autres charges de gestion courante	475 722,85
66 - Charges financières	72 440,04
67 - Charges exceptionnelles	5 291,75
Total Dépenses de fonctionnement	3 923 830,31
Recettes de fonctionnement	CA 2015
013 - Atténuations de charges	57 868,10
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	393 597,58
73 - Impôts et taxes	2 908 488,49
74 - Dotations, subventions et participations	253 123,49
75 - Autres produits de gestion courante	12 718,04
77 - Produits exceptionnels	585 096,13
Total Recettes de fonctionnement	4 210 891,83
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	CA 2015
16 - Emprunts et dettes assimilées	108 313,20
20 - Immobilisations incorporelles	21 574,92
204 - Subventions d'équipement versées	355 583,21
21 - Immobilisations corporelles	331 798,40
23 - Immobilisations en cours	0,00
Total Dépenses d'investissement	817 269,73
Recettes d'investissement	CA 2015
024 - Produits de cessions	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 013 434,30
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 008 991,89
13 - Subventions d'investissement	39 296,73
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	126,17
Total Recettes d'investissement	2 061 849,09

- COMMUNE : compte de gestion 2015

Délibération 2016/03/05 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 12/03/2015,

Vu les décisions modificatives de l'année 2015,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

L'Assemblée est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Marc GABAY, Joëlle BRUNET), adopte le compte de gestion de l'exercice 2015, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

■ COMMUNE : présentation des restes à réaliser et à recevoir 2015

Restes à réaliser en dépense

Article	Crédit alloué BP2015	Crédits consommés BP 2015	Référence	Fournisseurs	Montant engagé	Crédits reportés/FRS sur 2016
202	23 496,87	9 624,00	RAR2012 Etude faisabilité ZAC tranche ferme	Architour	3 707,60	13 110,24
			RAR2012 Etude faisabilité ZAC tranche conditionnelle	Architour	3 422,64	
			Etude faisabilité tranche conditionnelle	SIAM	5 980,00	
2031	69 514,39	2 040,00	RAR 2012 Audit énergétique vestiaires foot	M3E	1 614,60	14 428,39
			Etude faisabilité rénovation CCP	CAUE	3 000,00	
			Etude faisabilité rénovation Mairie et la Poste	CAUE	3 000,00	
			Mission maîtrise œuvre cloture portail portillon école	IRPL	1 914,00	
			RAR2012 grpm cde CDC requalification Vêquerie	Architour	4 899,79	
2051	24 741,08	9 910,92	Certif électronique SILAE contrat aidé service RH	Dhimothis	113,33	113,33
20422	494 458,47	117 639,33	Enfouissement réseaux rues Ajoncs rue de la Bruyère	Conseil Général BRED	113 600,00	113 600,00
2128	155 443,24	32 264,58	travaux démontage portillons existant	Arbor et Sens	2 037,00	4 146,55
			madrier pour création aire de jeux lotis Chesnaie	Amg matériaux	112,75	
			traçage terrains badminton gymnase	SARL Tracé Plus	1 996,80	
			installations nouveau portillons	Arbor et Sens	0,00	
21318	312 026,80	32 596,02	Rénovation case fleuriste centre bourg Carrelages	Parisien Sols Sarthois	5 908,80	46 248,00
			Rénovation case fleuriste centre bourg Plomberie	Elec Design	960,00	
			Rénovation case fleuriste centre bourg Electricité	Elec Design	4 116,00	
			Mission accompagnement cadre agenda access ADAP	Bureau Véritas	9 876,00	
			MAJ plan accessibilité bât et rédaction schéma	Bureau Véritas	1 945,20	
			Aménagement d'un kiosque pl 11 novembre	Champ Libre	20 400,00	
			Sol salle musculation gymnase	Etudes et Chantiers	3 042,00	
2151	1 768 560,94	17 098,80	maitrise d'œuvre aménag routier rond point Noës	Cabinet Loiseau	29 232,00	37 428,00
			mission levée topo avant projet aménagmt routier rte Voivres	IRPL	8 196,00	
21534	225 797,48	26 050,99	Lot2 éclairage public place 11 novembre	ERS Maine	5 301,00	15 555,36
			honoraires MO travaux éclairage public rue Ajoncs et Bruyère	IRPL	2 460,00	
			tranchées supplém EP rue Bruyère	garczynski	7 794,36	
2184	129 428,99	38 756,80	meublier service animation	Thirel Bureau	212,16	3 643,72
			boîtes aux lettres spécifiques bac bibliothèque	GAIGNARD MS	1 044,00	
			Mobilier ergonomique pour bureau mairie	Pitchpin	2 387,56	
2188	214 796,64	79 359,52	tapis école	ISBA France	824,99	1 519,79
			Volet roulant service animation	Miroiterie Lebrun	694,80	
TOTAL TTC						249 793,38

Restes à recevoir en recette : néant

- COMMUNE : affectation des résultats

Délibération 2016/03/06 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget de la commune,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Commune 2015	Investissement	fonctionnement
Dépenses	817 269,73	3 923 830,31
Recettes	2 061 849,09	4 210 891,83
Résultat de l'exercice	1 244 579,36	287 061,52
Résultat précédent	-653 569,94	4 069 377,60
Résultat cumulé	591 009,42	4 356 439,12
Restes à réaliser en dépense	249 793,38	
Restes à réaliser en recette	0,00	
Affectation obligatoire au 1068	0,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions (Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON), décide d'affecter la somme de 4 356 439,12 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté), la somme de 591 009,42 € au compte R001 (Excédent d'investissement reporté) au titre du budget primitif 2016 de la commune.

- ASSAINISSEMENT : compte administratif 2015

Délibération 2016/03/07 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/03/2015 approuvant le budget primitif 2015 de l'assainissement,
En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,
M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix, adopte le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2015, arrêté comme suit en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Code	Dépenses	CA 2015
chapitre D 011	Charges à caractère général	14 336,13
chapitre D 66	Charges financières	125,39
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	61 495,72
	Virement à la section d'investissement	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement	75 957,24
Code	Recettes	CA 2015
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	51 179,99
chapitre R 77	Produits exceptionnels	30 822,27
	Total des recettes de fonctionnement	82 002,26
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Code	Dépenses	CA 2015
chapitre D 13	Subventions d'investissement reçues	30 390,60
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	10 431,67
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	0,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	0,00
chapitre D 23	Immobilisations en cours	304 540,54
	Total des dépenses d'investissement	345 362,81
Code	Recettes	CA 2015
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	61 495,72
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	9 317,02
chapitre D 23	Immobilisations en cours	12 003,66
	Virement de la section d'exploitation	0,00
	Total des recettes d'investissement	82 816,40

- ASSAINISSEMENT : compte de gestion 2015

Délibération 2016/03/08 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 12/03/2015,

Vu les décisions modificatives de l'année 2015,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

L'Assemblée est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix, adopte le compte de gestion de l'exercice 2015, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

- ASSAINISSEMENT : restes à réaliser et à recevoir 2015 : néant

- ASSAINISSEMENT : affectation des résultats

Délibération 2016/03/09 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget du service assainissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Assainissement 2015	Investissement	fonctionnement
Dépenses	345 362,81	75 957,24
Recettes	82 816,40	82 002,26
Résultat de l'exercice	-262 546,41	6 045,02
Résultat précédent	134 407,50	220 925,02
Résultat cumulé	-128 138,91	226 970,04
Restes à réaliser en dépense	0,00	0,00
restes à réaliser en recettes	0,00	0,00
Affectation obligatoire au 1068	128 138,91	
Disponible à affecter en recette de fonctionnement (après déduction de l'affectation obligatoire au 1068)		98 831,13

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, décide d'affecter la somme de 98 831,13 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté), la somme de 128 138,91 € au compte D001 (déficit d'investissement reporté) et la somme de 128 138,91 € au 1068 ((réserve en recette d'investissement) au titre du budget primitif 2016 du service assainissement.

- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : compte administratif 2015

Délibération 2016/03/10 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/03/2015 approuvant le budget primitif 2015,

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,

M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix, adopte le compte administratif du budget des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2015, arrêté comme suit en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		CA 2015
chapitre D 002	Fonctionnement reporté	0,00
chapitre D 011	Charges à caractère général	53,23
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	4 831,76
	Total des dépenses de fonctionnement	4 884,99
Recettes		CA 2015
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 233,85
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	0,00
	Total des recettes de fonctionnement	2 233,85

- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : compte de gestion 2015

Délibération 2016/03/11 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 12/03/2015,

Vu les décisions modificatives de l'année 2015,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

L'Assemblée est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif des panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix, adopte le compte de gestion de l'exercice 2015, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : restes à réaliser et à recevoir 2015 : néant

- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : affectation des résultats

Délibération 2016/03/12 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget de revente d'électricité du chalet écologique,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

	fonctionnement
Dépenses	4 884.99
Recettes	2 233.85
Résultat de l'exercice	- 2 651.14
Résultat précédent	5 091.76
Résultat cumulé	2 440.62

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, décide d'affecter la somme de 2 440.62 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) au titre du budget primitif 2016 du budget des panneaux photovoltaïques du chalet écologique.

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présentation des orientations budgétaires pour 2016 sur diaporama.

2. LES BUDGETS 2016

- HOUSSAY : budget primitif 2016

Délibération 2016/03/13 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2016, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Marc GABAY, Joëlle BRUNET), adopte le budget primitif du Domaine du HOUSSAY de l'exercice 2016 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Code	Dépenses	CA 2015	BP 2016		
chapitre D 011	Charges à caractère général	95 871,77	169 050,00		
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	221 110,55	225 000,00		
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 389,74	7 000,00		
chapitre D 66	Charges financières	1 803,13	3 000,00		
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	636,38	3 200,00		
chapitre D042	Opérations d'ordre de transf	26 000,00	0,00		
	Total des dépenses de fonctionnement	346 811,57	407 250,00		
Code	Recettes	CA 2015	BP 2016		
chapitre R002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	128 064,94		
chapitre D042	Opération d'ordre de transfert	20 960,00	0,00		
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	94 144,21	44 000,00		
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	248 969,00	195 135,06		
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	47 054,50	40 000,00		
chapitre R 77	Produits exceptionnels	6 217,80	50,00		
	Total des recettes de fonctionnement	417 345,51	407 250,00		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Code	Dépenses	CA 2015	RAR	BP 2016	BP2016 +RAR
Chapitre D041	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00	0,00	7 558,72	7 558,72
chapitre D 13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	27 364,91	0,00	28 000,00	28 000,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	3 555,00	7 148,16	2 000,00	9 148,16
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	77 458,51	17 840,47	752 520,00	770 360,47
chapitre D040	Opération d'ordre de transfert	20 960,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement	129 338,42	24 988,63	790 078,72	815 067,35
Code	Recettes	CA 2015	RAR	BP 2016	BP2016 +RAR
chapitre R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	229 881,35	229 881,35
chapitre R 13	Subventions d'investissement	237 943,88	0,00	577 627,28	577 627,28
chapitre R041	Opérations d'ordre patrimoniales		0,00	7 558,72	7 558,72
chapitre R040	Opérations d'ordre de transfert	26 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'investissement	263 943,88	0,00	815 067,35	815 067,35

- COMMUNE : budget primitif 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	BP 2016	CA2015
D 011 Charges à caractère général	975 690,00	855 941,17
D012 Charges de personnel et assimilés	1 536 520,00	1 501 000,20
D014 Atténuations de Produits	0,00	0,00
D65 Autres charges de gest° courante	426 936,08	475 722,85
D66 Charges financières	115 000,00	72 440,04
D67 Charges exceptionnelles	1 424 194,80	5 291,75
042 op. d'ordre de transferts entre sections	0,00	1 013 434,30
023 Virement à la sect°n Investissement	3 377 504,24	
TOTAL DEPENSES	7 855 845,12	3 923 830,31

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES	BP 2016	CA2015
R002 Résultat de fonctionnement reporté	4 356 439,12	0,00
R013 Atténuations de charges	8 000,00	57 868,10
R70 Produits de services	370 824,00	393 597,58
R73 Impôts et taxes	2 868 946,00	2 908 488,49
R74 Dotations Subventions et Participations	241 636,00	253 123,49
R75 Autres produits de gestion courante	10 000,00	12 718,04
R76 Produits Financiers	0,00	
R77 Produits exceptionnels	0,00	585 096,13
TOTAL RECETTES	7 855 845,12	4 210 891,83

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	RAR 2015	BP 2016	CA2015
D001 déficit		0,00	
D 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	160 000,00	108 313,20
Comptes non rattachés		0,00	0,00
D20 Immobilisations incorporelles	27 651,96	59 016,96	21 574,92
D204 Subvent° d'équipements versées	113 600,00	691 227,28	355 583,21
D 21 Immobilisations corporelles	108 541,42	3 146 003,42	331 798,40
023 immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
013 subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
D041 Opérations d'ordre patrimoniales	0,00	119 065,62	0,00
TOTAL DEPENSES	249 793,38	4 175 313,28	817 269,73

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES	RAR 2015	BP 2016	CA2015
R 021 Virement de la sect° de fonctionnement		3 377 504,24	
R001 résultat d'investissement reporté	0,00	591 009,42	0,00
R 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	54 000,00	1 008 991,89
R 13 Subventions d'investissement	0,00	33 584,00	39 296,73
R16 Emprunt	0,00	0,00	0,00
R20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
R21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	126,17
R23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
R040 Opérat° d'ordre de transf entre sect°	0,00	0,00	1 013 434,30
R041 Opération d'ordre patrimoniales	0,00	119 065,62	0,00
R024 Produits de cession d'immobilisation	0,00	150,00	0,00
TOTAL RECETTES	0,00	4 175 313,28	2 061 849,09

✓ **Subvention versée au budget primitif 2016 du CCAS**

Délibération 2016/03/14 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale a voté son budget primitif le 02/03/2016 qui dégage une subvention de fonctionnement pour l'équilibre de 10 172.74 €.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2016 de la commune, article 657362.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- **décide de verser une subvention de fonctionnement au budget primitif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SPAY, d'un montant de 10 172.74 euros,**
- **décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2016 de la commune, article 657362.**

✓ **Subvention versée au budget primitif 2016 du Houssay**

Délibération 2016/03/15 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le budget primitif 2016 du Houssay s'équilibre par une subvention de fonctionnement de 195 135.06 € et une subvention d'investissement de 577 627.28 € .

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2016 de la commune, article D 65737 et versées sur le budget annexe du Houssay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- **décide de verser sur le budget primitif 2016 du Houssay une subvention de fonctionnement de 195 135.06 €, et une subvention d'investissement d'un montant de 577 627.28 €,**
- **décide d'inscrire au budget primitif 2016 de la commune, la somme de 195 135.06 € à l'article D 65737 et la somme de 577 627.28 € à l'article D 20417.**

✓ **Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2016**

Délibération 2016/03/16 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir présenté le budget primitif 2016 de la commune,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances propose de verser une subvention aux écoles de la commune pour participer au projet pédagogique de l'année scolaire 2015/2016 et pour l'achat de timbres-poste. Ce montant est inscrit au budget primitif 2016 de la commune sur le compte 65748.

	Ecole élémentaire	École maternelle
Projet pédagogique (spectacle)	900.00	900.00
Achat timbres poste	70.00	50.00
Montant total	970.00	950.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, décide de verser une subvention d'un montant de 970.00 € à l'école élémentaire et une subvention d'un montant de 950.00 € à l'école maternelle de la commune au titre de l'année scolaire 2015/2016.

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2016 de la commune à l'article D 65748.

✓Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2016
Délibération 2016/03/17 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3, Après avoir présenté le budget primitif 2016 de la commune,

Vu l'avis de la commission finances,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances propose de maintenir le taux constants de la taxe d'habitation, taxe foncière non bâtie et taxe foncière bâtie, comme indiqués ci-dessous :

	bases prévisionnelle	taux constant	produit
Taxe Habitation	2 594 035	10,57	274 189
Taxe Foncier bâti	4 033 777	11,00	443 715
Taxe Foncier non bâti	81 463	23,81	19 396
Produit attendu TH+TF			737 301

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour vote les taux des trois taxes directes communales définies ci-dessus pour l'année 2016.

✓Vote du budget primitif 2016 de la commune
Délibération 2016/03/18 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2016, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 4 voix contre (Marc GABAY, Christophe VAUMORON, Jean-Luc HUVELINE, Joëlle BRUNET), adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2016 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 855 845,12	7 855 845,12
INVESTISSEMENT	4 175 313,28	4 175 313,28
TOTAL	12 031 158.40	12 031 158.40

- ASSAINISSEMENT : budget primitif 2016

Délibération 2016/03/19 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2016, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M49, et validé par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, adopte le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2016 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	166 227.77	166 227.77
INVESTISSEMENT	288 476.68	288 476.68
TOTAL	454 704.45	454 704.45

- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : budget primitif 2016

Délibération 2016/03/20 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2016, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M49, et validé par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, adopte le budget primitif des panneaux photovoltaïques du chalet écologique de l'exercice 2016 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Code	Dépenses	CA 2015	BP 2016
chapitre D 011	Charges à caractère général	53,23	260,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	4 831,76	4 180,62
Total dépenses de fonctionnement		4 884,99	4 440,62
Code	Recettes	CA 2015	BP 2015
chapitre R001	Excédent de fonctionnement	0,00	2 440,62
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 233,85	2 000,00
Total recettes de fonctionnement		2 233,85	4 440,62

2. Urbanisme :

a. Rétrocession voirie à la commune par la SECOS sur le secteur de la Vêquerie et centre bourg

Délibération 2016/03/21 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

La commune a engagé une opération d'aménagement de voirie avec la création d'un rond-point sur la route départementale 51 qui desservira la future zone d'activités des Noés et des travaux de requalification de l'ancienne zone artisanale dénommée La Vêquerie. Après consultation du cadastre, il apparaît que la SECOS est propriétaire de la voirie intérieure de la zone de la Vêquerie. De plus la SECOS est également propriétaire d'une parcelle sur la voirie au centre bourg correspondant à un parking.

Ainsi, afin de poursuivre cette opération, et de régulariser le parcellaire du centre bourg, la commune a proposé à la SECOS d'acquérir ces parcelles pour l'euro symbolique dont la liste figure ci-dessous :

Référence cadastrale	Adresse	contenance	destination
AB n°521	Rue d'Allonnes	1a72ca	parking
AE n°20	Rue de la Pointe	7ca	Voirie
AE n°21	Rue de la Pointe	26ca	Voirie
AE n°22	Rue de la Pointe	35ca	Voirie
AE n°25	Rue de la Pointe	15a52ca	Voirie
AE n°29	Rue de la Pointe	99ca	Voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- accepte de régulariser en achetant pour l'euro symbolique l'ensemble de ces parcelles à la SECOS,
- mandate M. le Maire pour signer les actes notariés,
- dit que la commune prend en charge les frais notariés et annexes s'y rapportant.

b. Avis sur la demande de la SARL GOODMAN France en vue d'obtenir l'autorisation au titre des installations classées, pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur la ZAC du Monné à Allonnes.

Délibération 2016/03/22 :

M. le Maire expose que la SARL GOODMAN France a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation au titre des installations classées, pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur la ZAC du Monné à Allonnes.

La Préfète de la Sarthe prescrit l'ouverture d'une enquête publique qui se déroule du 15 février 2016 au 16 mars 2016. Madame la Préfète demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier.

La commission urbanisme réunie en date du 29/02/2016, a émis un avis favorable sur le projet car il est créateur d'emploi mais demande une vigilance quant au flux de circulation supplémentaire que cette exploitation va engendrer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions (Joëlle BRUNET, Stéphanie SIMON, Karine LEBATTEUX, Mickaël BEURY), émet un avis favorable au projet et demande une vigilance quant au flux de circulation supplémentaire que cette exploitation va engendrer.

c. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire

A compter 22/01/2016 N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
16Z0001	6 rue de la Bruyère	AB 9	399 m ²		X
16Z0002	3 impasse du Muguet	AB 103	579		X
16Z0003	Les Vignaux	ZH 297	1080		X
16Z0004	4 impasse des Nénuphars	AC 163	432		X

3. Travaux : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour travaux de voirie

Délibération 2016/03/23 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police de circulation routière est répartie entre les Communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voiries communales, de transports en communes et de parcs de stationnement.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- mise en place de radars pédagogiques afin de réduire considérablement la vitesse sur certains axes routiers de la commune jugés dangereux, rue du 19 Mars.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 4 402,55 € HT.

- Aménagement d'un rond-point à l'entrée de la commune pour desservir la future zone d'activités avec rétrécissement de la route départementale et aménagement d'une voie douce pour piétons et cyclistes afin de réduire la vitesse excessive sur cet axe fortement emprunté par les poids lourds (plus de 600 poids lourds par jour)

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 850 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour :

-Décide de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité (Fourniture de radars pédagogiques) pour un montant prévisionnel de 4 402,55€ HT

-Décide de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité (Aménagement d'un rond-point et sécurisation de la route départementale 51) pour un montant prévisionnel de 850 000€ HT

-S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2016 et les inscrits au budget de la commune en section d'investissement,

-Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.

4. Syndicat pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle : modification des statuts

Délibération 2016/03/24 :

M. le Maire donne la parole à Michel DEROO, Adjoint aux travaux et délégué au SMAEP ;

Par courrier en date du 20/01/2016, le Syndicat Mixte pour l'alimentation en eau potable de la Région mancelle (SMAEP) demande aux communes de se prononcer sur une modification de statuts à savoir :

- suite à la décision de réaliser l'entretien des poteaux incendie pour le compte des membres du Syndicat, il convient de modifier les statuts qui ne prévoyaient pas, jusqu'à présent, la possibilité d'effectuer des prestations de service.
- Par ailleurs la Chambre Régionale des Comptes avait émis une demande de précisions des statuts en ce qui concerne le périmètre de distribution et la localisation des unités de production.

De ce fait, l'article 2 des statuts est modifié de la manière suivante :

«Ce Syndicat est chargé des opérations et actes de toute nature nécessaire à la construction et à l'exploitation du réseau de distribution d'eau conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur.

Le Syndicat peut être chargé par un de ses membres de prestations de services en lien avec ses délégations qui feront l'objet d'une convention notamment la DECI. Cette activité devra rester marginale.

Le territoire syndical correspond à son schéma de distribution y compris les liaisons avec ses usines situées hors territoire. (Voir carte de distribution) ».

Enfin suite à l'entrée dans Le Mans Métropole des communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint Saturnin, l'article 1 doit aussi être modifié :

« Un Syndicat mixte est constitué entre :

➔ La "Communauté Urbaine du Mans" (Le Mans Métropole) représentant les communes d'AIGNE, ALLONNES, ARNAGE, COULAINES, CHAMPAGNE, LA CHAPELLE SAINT-AUBIN, LA MILESSSE, MULSANNE, RUAUDIN, ROUILLON, SAINT SATURNIN, SARGE LES LE MANS, YVRE-L'EVEQUE ;

➔ et les communes de CHANGE, CHAUFOUR NOTRE DAME, ETIVAL LES LE MANS, FAY, FILLE SUR SARTHE, GUECELARD, LAIGNE EN BELIN, MONCE EN BELIN, PRUILLE LE CHETIF, ROEZE SUR SARTHE, SAINT GEORGES DU BOIS, SAINT GERVAIS EN BELIN, SAINT PAVACE, SPAY, TELOCHE, TRANGE, BRETTE LES PINS, LOUPLANDE, SAVIGNE L'EVEQUE, SAINT OUVEN EN BELIN, VOIVRES LES LE MANS, SAINT MARS LA BRIERE, PARIGNE L'EVEQUE, PARIGNE LE POLIN, LA QUINTE, NEUVILLE SUR SARTHE, LA SUZE SUR SARTHE ».

Cette modification des statuts du S.I.D.E.R.M. doit être actée par les Conseils des communes et établissements membres qui ont trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts. Le défaut de délibération d'un membre, dans le délai de 3 mois après notification, vaut décision d'acceptation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, accepte la modification des statuts du SMAEP comme indiquée ci-dessus.

5. Ressources humaines

- Gratification à un stagiaire : reporté au prochain conseil
- Recrutement pour un besoin occasionnel

Délibération 2016/03/25 :

M. le Maire expose à l'Assemblée les besoins occasionnels au service technique de la commune et au Houssay sur la période de forte fréquentation et propose le recrutement d'un saisonnier pour un besoin occasionnel du 15 mars au 15 septembre 2016 pour 50% au service technique, espaces verts et pour 50 % au Houssay.

L'agent sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint territorial de 2ème classe, indice brut 340, à temps complet.

Dit que cette dépense est inscrite au budget primitif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 21 voix pour et 1 voix contre (Isabelle YVON) approuve le recrutement d'un saisonnier pour un besoin occasionnel comme indiqué ci-dessus

6. Communauté de communes du Val de Sarthe : Dossiers en cours

Chaque élu représentant la commune dans les commissions communautaires donne un résumé des dernières réunions.

7. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2016

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

8. Divers

Séance levée à 22h40.